

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente des services suivants : reportages sur les régions viticoles, avec explication de la région, du terroir, de la gastronomie et présentation des vins et analyse œnologique.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur.

Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modification ultérieures, la version applicable à l'achat du client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées du prestataire sont les suivantes :

Entreprise Individuelle Anne-Laure VIGREUX

8 rue Bertrand de Vogue

51100 REIMS

RCS REIMS FR40910136233

ARTICLE 2 - Informations précontractuelles

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées au client, qui reconnaît les avoir reçues.

Lui sont transmises de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du service ;
- Le prix des services et des frais annexes ;
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à exécuter la prestation ;
- Les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
- Lorsque le contrat est conclu hors établissement ou à distance, le client bénéficie d'un délai de rétraction de 14 jours à compter de la conclusion du contrat.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation et suivants.

- Le client pourra exercer son droit de rétractation par l'envoi du formulaire type de rétractation fourni avec le contrat ou par tout autre écrit exprimant sa volonté de se rétracter.

- En cas de rétractation le contrat principal et les contrats accessoires sont résiliés.

Pour les interventions pleinement exécutées avant la fin du délai de rétraction et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation en application de l'article L.221-28 du code de la consommation.

La vente de reportage sur les régions viticoles correspond à une intervention pleinement exécutée avec la renonciation expresse du client au bénéfice du droit de rétractation de 14 jours.

Le client reconnaît avoir la capacité pour contracter avec le prestataire.

ARTICLE 3 – Commande

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur la vente figurant sur les tarifs du vendeur, et acceptée par lui, accompagné du paiement du prix correspondant au support PDF, objet de la prestation.

Toute commande entraîne l'adhésion et l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement de la prestation commandée.

ARTICLE 4 - Résolution du contrat

La partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution grave de l'une des obligations incombant à l'autre partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, la résolution fautive des présentes, un mois après l'envoi de la lettre de mise en demeure de s'exécuter restée

infructueuse en application des dispositions de l'article 1224 du code civil.

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra avoir lieu qu'un mois après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. La mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

Hormis cas de force majeure, le prix de vente versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 5 – Fourniture de services

Les services commandés par le client seront fournis dans un délai maximum de 48 heures à compter de la validation définitive de la commande du client, dans les conditions prévues aux présentes conditions générales de vente à l'adresse indiquée par le client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans le délai ci-dessus indiqué, Toutefois ce délai est communiqué à titre indicatif.

Si les services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 48 heures à compter de la validation définitive de la commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du client dans les conditions prévues aux articles s L.216-2, L.216-3 et L.241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

L'identification du prestataire est la suivante :

Entreprise Individuelle Anne-Laure VIGREUX

8 rue Bertrand de Vogue

51100 REIMS

RCS REIMS FR40910136233

ARTICLE 6 – Prix

Les services proposés par le prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur tels qu'indiqués sur le site internet dédié ou tout autre support. Les prix sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, et calculés préalablement à la passation de la commande. Ces frais sont mentionnés sur le devis communiqué au client.

Le paiement demandé au client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le prestataire et est remise au client lors de la fourniture des services commandés.

ARTICLE 7 – Paiement

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- Par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express et autres cartes bleues
- Par règlement paypal

ARTICLE 8 - Garanties – Généralités

Le vendeur garantit la conformité des biens au contrat, permettant à l'acheteur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité ou de la garantie des vices cachés.

Elle ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou

fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité des articles.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra informer le prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum d'un mois à compter de la fourniture des services.

Le prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois suivant la constatation par le prestataire du défaut ou du vice.

La garantie du prestataire est limitée au remboursement des services effectivement payés par le client et il ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française. La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les services sont fournis, qu'il appartient au client, qui est seul responsable du choix des services demandés, de vérifier.

ARTICLE 9 - Garantie légale de conformité

L'acheteur bénéficie de la garantie légale de conformité, dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il est rappelé que conformément aux dispositions des articles L.217-4 à L.217-14 du Code de la consommation : Le professionnel vendeur doit livrer un bien conforme au contrat.

Un bien est conforme, selon l'article L.217-5, lorsqu'il est soit propre à l'usage habituellement attendu d'un bien similaire, le cas échéant. L'action en garantie de conformité se prescrit par 2 ans à compter de la délivrance du bien.

En outre, il est rappelé que : L'acheteur peut décider de mettre en œuvre la **garantie contre les vices cachés** de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix. Le délai pour agir est de 2 ans à compter de la découverte du vice.

Sous réserve qu'il n'y ait eu intervention extérieure ou mauvaise utilisation du support PDF, le vendeur réinterviendra à titre gracieux dans les 3 mois.

Une intervention est couverte par notre Assurance uniquement si elle a été réglée dans son intégralité. Le client assure les risques de la configuration des lieux et de conformité aux normes existantes au moment de l'entretien des appareils sans que la responsabilité de notre société ou de notre personnel puisse être engagée.

ARTICLE 10 - Propriété intellectuelle

Tous les documents, dessins, photographies, études, réalisés en vue de la fourniture du support PDF demeurent la propriété exclusive du prestataire, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Le client s'engage à ne faire aucune exploitation ou reproduction de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 11 - Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis au droit français.

Tous litiges qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun, conformément aux dispositions de l'article R.631-3 du Code de la consommation.

Tout litige concernant le prestataire et une société relèveront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Reims.

ARTICLE 12 - Informatique et libertés

Des informations et données personnelles concernant le client sont nécessaires à la gestion de sa commande par la société. Ces informations et données sont également conservées en respectant les obligations légales et réglementaires ainsi que pour permettre à la société d'améliorer et de personnaliser les services proposés d'opposition aux données personnelles le concernant. Il peut exercer ce droit en écrivant à « Anne-Laure VIGREUX-

– 8 rue Bertrand de Vogue 51100 Reims -
où : anne.laure.vigreux@gmail.com ». Sauf opposition de sa part, ces données pourront être transmises aux partenaires de du vendeur ou utilisées pour l'informer sur d'autres produits de la société. Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, le consommateur peut s'opposer au

démarchage téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur :

<https://conso.bloctel.fr>.

ARTICLE 13 -Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 – Réclamation- Médiation

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'adresse courriel suivante : anne.laure.vigreux@gmail.com ». Le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à notre entité de Médiation de la consommation AME par e-mail : www.mediationconso-ame.com ou par courrier au 11 place Dauphine 75001 Paris. La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de négociation devra en informer l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant les éléments du conflit. Si au terme d'un délai de trente jours les parties ne parviennent pas à s'entendre, le différend sera soumis à la juridiction compétente. Le cours de la prescription sera suspendu à compter de la mise en œuvre de la clause soit la date de réception de l'acte d'information envoyé par lettre recommandé avec demande d'avis de réception. La suspension du cours de la prescription prendra fin à la date de la signature du procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation. En cas de refus de l'une des parties de signer ledit procès-verbal, l'autre partie peut prendre acte de ce refus en l'informant qu'à défaut de réaction de sa part dans un délai de 15 jours, la saisine du juge compétent sera possible. Durant tout le processus de négociation et jusqu'à son issue, les parties s'interdisent d'exercer toute action en justice l'une contre l'autre.